



Forum: Propositions de logiciels

Topic: Jeux anciens freewares

Subject: Re: Jeux anciens freewares

Publié par: mec_sympa

Contribution le : 18/04/2021 17:05:17

Citation :

Tof81 a écrit:

Je me suis toujours posé la question de la légalité (ou illégalité) sur ce type de produits proposés sur ces sites, bien que je ne sois pas du tout joueur sur PC ou console.

Depuis l'arrêt du 7 mars 1986, le jeu vidéo entre dans la catégorie des œuvres de l'esprit protégées au titre du droit d'auteur.

La question est combien d'années avant qu'ils ne tombent dans le domaine public si tenté que ce point s'applique aux jeux ?

Remarque : il existe aussi ce même genre de sites pour les revues ...

AbandonWare France, Dans leur faq:

Citation :

Qu'est-ce que l'abandonware ?

Un abandonware est un logiciel, qui n'est plus en vente, et dont le service après vente n'est plus assuré depuis de nombreuses années. Généralement, on parle d'abandonware pour les jeux vidéo. Lorsque l'abandonware est apparu, la limite donnée était 5 années. Actuellement, LTF se limite aux jeux datant au maximum de 1997, parfois 1998.

Citation :

Où sont Day of the tentacle, Full Throttle, Monkey Island et tous les autres jeux LucasArts/Lucasfilm ??

Voyez vous, pendant le mois de juin 2001 nous avons reçu un mail de la dite entreprise nous demandant de retirer ILLICO PRESTO TOUS leurs jeux... Afin de pouvoir continuer à vous offrir le meilleur du reste des jeux d'en temps, nous avons plié à cette requête somme toute légitime.

https://www.abandonware-france.org/ltf_comm/ltf_faq.php

pour les autres sites, je ne sais pas.